

Neutral Nations Supervisory Commission  
for Korea

Panmunjom, le 14 décembre 1979

SWISS DELEGATION

A la Division politique II,  
Département fédéral des affaires étrangères,

3003 B e	n e	BRE	6/4						2/2
	datum	22.12	9						9
	visa	PA	PA						9
EDA		27.12.79		-9					
Ref. p. B. 73. Corée. O. 1. (32).									

Nouvel incident dans la zone  
démilitarisée (DMZ) : changement  
d'attitude des Parties concernées ?

Monsieur l'Ambassadeur,

Le 7 décembre, une patrouille comprenant seize hommes conduits par un sergent expérimenté (36 ans), tous Américains, s'est perdue dans l'épais brouillard qui recouvrait la DMZ et s'est engagée à 300-400 m. au nord de la ligne de démarcation militaire, soit en territoire sous contrôle nord-coréen. L'aventure fut brusquement interrompue par une "explosion d'origine inconnue" qui arracha une jambe au GI marchant en tête de colonne; presque simultanément, un second soldat, porteur de l'équipement radio, fut grièvement blessé à l'abdomen: âgés de 18 et 19 ans, ces deux hommes venaient de prendre leur service au front. Cherchant à sauver ses subordonnés et à récupérer son matériel, le sergent heurta successivement deux mines qui le tuèrent probablement sur le coup. La patrouille se retira alors en laissant sur place une partie de son équipement, notamment des fusils d'assaut M 16, dont l'introduction dans la DMZ est prohibée par l'accord d'armistice.

Cet incident s'est déroulé à moins de trois kilomètres au S-E de notre camp et à 45 minutes de marche de la route qui conduit du Camp avancé à Panmunjom.

Avec un certain retard dû au brouillard et à la distance, les secours s'organisèrent au début de l'après-midi et un hélicoptère marqué de la Croix-Rouge fut appelé à la rescousse et reçut l'ordre formel de se rendre sur les lieux: c'était donc un risque calculé pris à haut niveau. Grâce à cet appareil, grâce aussi à une amélioration des conditions atmosphériques, les blessés furent repérés sur le terrain et évacués: selon les dernières nouvelles, leur vie sera probablement sauvée. Au cours de l'opération de secours, l'hélicoptère essuya le feu (tir d'avertissement dit le Nord) d'armes légères nord-coréennes.

Fidèle à sa ligne de conduite de tout tenter pour diminuer la tension dans la DMZ (attitude nouvelle que j'ai eu le privilège d'exposer à deux reprises au gén. Han Ju Kyong, chef de la délégation KPA/CPV MAC (1), notamment à la demande du gén. Wickham, commandant en chef UNC), le commandement des forces des Nations-Unies admit immédiatement et par écrit deux violations de l'accord d'armistice :

- intrusion en territoire sous contrôle nord-coréen,
- survol probable, par un hélicoptère, d'une région interdite

et, simultanément, renonça à accuser le Nord

- d'avoir planté des mines dans la zone démilitarisée (objet d'accusations répétées de sa part lors des récentes conférences de la Commission militaire d'armistice) et
- d'avoir tiré sur un hélicoptère de sauvetage marqué aux armes de la Croix-Rouge.

1) KPA-CPV = Korean People's Army / Chinese People's Volunteers  
UNC = United Nations Command  
MAC = Military Armistice Commission



- 2 -

Dans un délai extrêmement court (une nuit), le chef de la délégation KPA/CPV MAC, acceptant les explications et les excuses du Sud, répondit de manière jugée très positive en admettant implicitement la requête du commandement des Nations-Unies de procéder à la recherche du corps du sergent "disparu en action".

Je ne m'étendrai pas plus sur cet incident si ce n'est pour mentionner que le 12 décembre déjà, le corps du sergent fut remis au Sud au cours d'une séance, digne et exempte de reproches réciproques, au niveau des secrétaires de la Commission militaire d'armistice. L'équipement fut par contre conservé par le Nord sous prétexte qu'il pourrait "être à nouveau utilisé contre lui".

Au commandement des Nations-Unies, on se félicite de ce style nouveau et l'on forme le vœu que cet incident marque un tournant dans les relations entre les délégations de la Commission militaire d'armistice. Sans se faire trop d'illusions, ma délégation apprécie à sa juste valeur ce changement d'attitude (des deux Parties, il faut le relever) et de la célérité dont le Nord a fait preuve en réglant rapidement, et sans trop d'effets de propagande, ce regrettable incident qui, chacun en convient, aurait pu avoir des conséquences graves (1).

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la délégation suisse NNSC

*Pierre Barbey*  
Pierre Barbey

Copie va, pour information, à l'Office fédéral de l'adjudance.

1) ... "Your side's intrusion of armed personnel and military helicopter into our side's area as in this case not only violates the Armistice Agreement but can cause grave situation..." (Senior Member MAC KPA/CPV Side - 8.12.79 0912 h.)  
... "I appreciate your immediate reaction and rapid response to my message. I concur with you that the incident could have caused a grave situation and I repeat my regret that the incident occurred ..." (Senior Member MAC UNC Side - 8.12.79 1148 h.)